



JUDO CLUB PAUCOURTOIS

Section JUDO - JIJITSU

jujitsu.talens@orange.fr

FF judo N° 07450500



RÉSUMÉ DES PRINCIPES ESSENTIELS

- Un responsable COVID chargé de l'organisation sanitaire des locaux et de veiller au respect des protocoles sanitaires du moment sera désigné (protocoles fédéraux disponibles et actualisés en permanence sur le site www.ffjudo.com).
- Les élèves arriveront masqués et ne retireront leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposeront leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Il contiendra une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique.
- L'encadrement restera masqué en permanence.
- Pour les inscriptions, les accompagnants seront masqués et respecteront la distanciation.
- L'encadrement s'assurera individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- Un registre des présences au dojo sera tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- Les gestes sanitaires seront à respecter de manière systématique.
- Lavage ou désinfection des mains et des pieds à chaque montée sur le tatami.
- L'entrée et la sortie à la salle se fera par deux portes distinctes.



PROTCOLE SANITAIRE DES CLUBS - RENTRÉE 2020

Les protocoles FFJDA ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

Ce protocole a pour objet de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFJDA.

Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants. Ce protocole permet une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur : à partir du 19 Août 2020